

BOIS FRANÇAIS & DESIGN

2^e édition
Île-de-France

jeune diplômé-e
designer
entreprise de
première et seconde
transformation



Règlement



membre du réseau



avec le soutien de



et des financeurs de Fibois Île-de-France



APPEL À PROJET CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN EN RÉGION 2024 3^E ÉDITION

RÈGLEMENT

édité le 26/02/2024

Article 1 - Objet du concours

Le Concours Design & Bois Français est un concours qui a pour objet la création ou la présentation d'un objet design, utile, en bois français ou en bois de réemploi.

«Le design est la catalyse des éléments (en proportions variables): Identité / savoir-faire / reproduction/ coût/ marché , qui donne naissance au Produit.» Pia Monnier-Wood

Article 2 - Organisateur

Ce concours est organisé par Fibois Île-de-France, l'interprofession du bois et de la forêt en Région Île-de-France avec le soutien de Fibois France, Bois de France et d'autres structures participant à son financement, sa logistique ou sa communication.

Article 3 - Objectifs du concours

Le Concours Design & Bois Français a vocation à mettre en avant les bois français et les savoir-faire des entreprises régionales, par la valeur ajoutée que le design apporte aux entreprises de la filière bois : fonctionnalité, esthétique, réponse à des problématiques sociétales, ciblage de marché et valorisation d'essences locales.

Le bois est un matériau noble et durable, qui se prête à de très nombreux usages. En Île-de-France, la filière bois et forêt est très présente (près de 30 000 salariés), mais reste pourtant mal connue.

Les objectifs du concours sont donc les suivants :

- Valoriser les **bois locaux** et les **circuits courts**,
- Encourager l'utilisation de **bois peu valorisés**,
- Faire connaître la filière forêt bois et ses métiers en Île-de-France,
- **Créer des synergies** entre les entreprises de la filière et les designers, et les inciter à collaborer pour **concevoir des produits décarbonés**, qui répondent aux attentes de la société.

Article 4 – Eligibilité

Le concours est ouvert aux designers, entreprises de première et seconde transformation, jeunes diplômé·es des écoles de Design implantés dans la région. Le/la designer peut être soit intégré·e à l'entreprise soit mandaté·e / accompagné·e pour un projet. Pour participer, les entreprises candidates doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Chaque candidat·e ou équipe candidate devra déposer un projet :

- Valorisant les bois régionaux et français, ou de réemploi,

- Réalisé depuis moins de 3 ans,
- Dont un prototype pourra être présenté dans le cadre du concours,
- Et répliquable/commercialisable.

L'objet doit se conformer à quelques règles :

- Être un objet utile (ustensile de cuisine, lampe, porte manteau, composteur, banc, bureau, table intérieure et extérieure, etc.),
- Mettre en œuvre du bois régional ou bois de réemploi.

Sont exclus de l'appel à projets :

- Les objets purement décoratifs et artistiques,
- Les structures réalisées non déplaçables (agencement ou micro-architecture),
- Les réalisations déjà présentées aux éditions passées.

Sont autorisés :

- Les projets valorisant le bois dans son usage comme dans son esthétique,
- L'association de plusieurs matériaux, à condition de respecter le fait que le produit est très majoritairement en bois français en structure et en esthétique,
- La présentation d'un objet déjà fabriqué, non présenté aux éditions passées.

Article 5 – Critères de sélection

Le jury est chargé de sélectionner les lauréat.e.s en analysant les projets, anonymes, sur la base des critères suivants :

- La qualité générale du dossier
- Le respect des règles du concours
- L'originalité, l'esthétique et la modernité du projet
- La valorisation du bois local et la justification de(s) l'essence(s) retenue(s)
- L'attention portée au développement durable dans la fabrication
- La faisabilité technique du projet
- L'innovation
- La capacité de répliquabilité et de diffusion
- L'impact socio-économique et environnemental
- La viabilité économique du projet (estimation d'un prix de vente public)

Concours régional

Fibois Île-de-France constituera son propre jury, composé de manière paritaire par des représentants d'institutionnels, de professionnels du design et de la filière bois. Le jury étudiera les projets. En Centre-Val de Loire, une bonification sera attribuée pour les projets permettant de valoriser les essences locales. Le jury sélectionnera les 2 meilleures candidatures. Une récompense d'un montant de 400 € sera attribuée à chaque lauréat. Le jury régional est souverain et n'aura pas à motiver ses décisions.

Article 6 – Dossier de candidature et inscription

Le dossier devra être déposé entre le 4 mars et le 28 avril, 23h59 en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/tJJQtLUxiqrFGnuMA>

Votre dossier de candidature devra comprendre, obligatoirement :

- Une description de 800 mots,
- les dimensions hors tout du projet,
- les essences de bois employées et leur provenance,
- 5 visuels significatifs du projet (photos, images 3D, esquisses) libres de droits, sans aucun caractère, logo ou signe distinctif permettant d'identifier le candidat, y compris si les éléments sont présentés sous forme de composition, format jpeg 300 dpi (5 Mo max par fichier).

Article 7 – Photographies

Chaque candidature déposée dans le cadre du concours Design & bois Français devra obligatoirement être accompagnée d'une autorisation de publication signée par le photographe (si le dépositaire de la réalisation est lui-même le photographe, l'autorisation de diffusion doit également être signée).

La candidature au concours pourra être refusée si l'autorisation de diffusion n'est pas jointe au formulaire d'inscription. Les photographies seront ensuite exploitées dans le cadre du Concours Design et Bois Français, et les événements associés (Exposition de la Paris Design Week).

L'autorisation est disponible via le formulaire d'inscription en ligne.

Article 8 – Communication

Les lauréat.e.s bénéficieront d'une communication appuyée par le biais des différents outils de communication de Fibois Île-de-France.

Le(s) projet(s) lauréat(s) seront présentés au public pour valoriser ces savoir-faire via les réseaux sociaux et des relations presse.

Article 9 - Les engagements

Les candidat.es et lauréat.es s'engagent à :

- Répondre aux demandes d'information de la part des interprofessions Fibois ou de l'organisateur de l'évènement ;
- Autoriser Fibois à publier le nom, logo et adresse de l'entreprise et la description non confidentielle des projets dans le cadre des actions de communication liées à l'évènement, y compris sur le site internet des Fibois France et régionaux ;
- Prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection des droits de la propriété intellectuelle
- Donner à la demande de Fibois toute information sur le devenir du projet récompensé

Article 10 – Obligations spécifiques pour les candidat.e.s à l'Exposition Paris Design Week

10.a - Comité de sélection national pour Paris Design Week

Les projets collectés lors de l'appel à projet du Concours Design et Bois Français pourront bénéficier d'une valorisation nationale en étant exposés à Paris, lors de l'évènement Paris Design Week, qui aura lieu du 05 au 14 septembre 2024, dans la cour de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. Afin d'apporter de la cohérence à l'exposition, les projets déposés devront entrer dans l'une des thématiques de l'édition 2024 : La « cour oasis » - Le voisinage et le « bien vivre » - La mobilité du quotidien – L'espace public. Seul.es les candidat.es aux Concours Design & Bois Français respectant le thème de la Paris Design Week pour être présent.e.s au comité de sélection de l'exposition. Les lauréat.e.s du Concours Design & Bois Français ne seront donc pas automatiquement éligibles pour être exposé.es à la Paris Design Week. Et inversement, être lauréat.e du concours n'est pas un prérequis pour candidater à l'exposition.

Le comité sera constitué d'un.e représentant.e de chaque région participante et sera présidé par Pia Monnier-Wood, commissaire de l'exposition, qui disposera d'une voix prépondérante. Les partenaires financiers éventuels et d'autres professionnels du design pourront également être présents (designers, éditeurs, journalistes, etc). Le comité sera souverain et n'aura pas à motiver ses décisions.

Les candidat.es retenu.es pour Paris Design Week seront informés fin mai 2024.

10.b - Les engagements spécifique à l'exposition de la Paris Design Week

Les candidat.e.s et lauréat.e.s s'engagent à :

- Livrer l'objet lauréat le 4 septembre 2024 sur le lieu de l'exposition (en attente de confirmation) et venir le récupérer par ses propres moyens le 16 septembre au plus tard.
- Assurer une présence d'au moins une journée lors de l'exposition.

10. c - Communication

Les projets retenus par le comité national seront exposés à la Paris Design Week avec parution dans les médias dédiés, et relais presse et institutionnel. Ils seront également présentés dans un ouvrage dédié à l'exposition, qui sera disponible au format numérique et imprimé. Cet ouvrage utilisera les éléments transmis dans le dossier de candidature du concours (cf Article 3), avec une reformulation possible de la description si nécessaire.

Article 11 – Calendrier

- **4 mars 2024** lancement des candidatures,
- **28 avril 2024** clôture des candidatures,
- **Début mai 2024** jury régional,
- **Mi-mai 2024** comité de sélection national Paris Design Week,
- **Début septembre 2024** installation selon calendrier Paris Design Week à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris,
- **5 au 14 septembre 2024** exposition lors de Paris Design Week à Paris, site de la BHVP,
- **15/16 septembre 2024** exposition lors des Journées du Patrimoine (BHVP) puis démontage.

Contact organisation

Pour toute demande d'informations relatives au concours ou à l'exposition, ou encore à la réalisation du projet (contact entreprises, information sur les essences etc), vous pouvez prendre contact avec votre Fibois régional :

Fibois Île-de-France

Clélia LENOBLE / 06 42 34 09 67 / clelia.lenoble@fibois-idf.fr